

Résidence d'artistes en collège:

L'association Bouton Rouge est un label musical associatif qui œuvre dans le champ des musiques actuelles et de l'action culturelle. Il accompagne des artistes professionnels ou en voie de professionnalisation dans leurs créations et le développement de leurs projets . L'un des projets principaux du label est porté par la chanteuse pop et clarinettiste *Althaea Sciocca* alias *Folydouce*. En activité depuis 2020, Folydouce a d'abord sorti plusieurs titres sur les plateformes d'écoute avant de donner vie à son univers sur scène. Un concert où la gestuelle, le mouvement et la mise en scène ont déjà une place importante. Althaea intervient également en milieu scolaire depuis 2018 auprès de divers collèges nîmois ou écoles primaires. Plusieurs projets ont été menés avec les élèves, tels que la création de musique, l'écriture de chanson, ainsi que la mise en musique des fables de la fontaine. Ces actions culturelles auront vu Althaea Sciocca intervenir pour le théâtre Bernadette Lafont à Nîmes, la mairie de Nîmes, la communauté de commune du pays sommiérois ou encore les Suds à Arles. Concentrée sur la création de son prochain album, elle est actuellement en enregistrement dans un studio à Montpellier et organise le tournage de son prochain clip.



Désireuse depuis toujours de proposer des concerts à même de parler au public par des moyens visuels et physiques, Folydouce rencontre la chansonneuse *Sylvie Bugarel* à la suite d'un concert intimiste en appartement.

Les deux artistes décident de réunir leurs forces pour une nouvelle création autour du chansigne. Durant cette résidence les artistes souhaitent faire participer les élèves, qui se joindront à elles pour la dernière chanson de la restitution.



Sylvie Bugarel interprète professionnelle en français/LSF depuis 25 ans a développé l'art de l'interprétation poétique, de spectacles et de chansignes que ce soit sur les scènes du Festival Voix Vives, de la Paloma ou encore du Théâtre de Nîmes. Depuis 10 ans, elle traduit et adapte le spectacle annuel chansigné du Collège Claudie Haigneré de Rochefort-du-Gard et coache en LSF les élèves de la 6ème à la 3ème.

Introduction sur le chansigne :

La langue des signes et les Sourds existent depuis la nuit des temps. C'est une longue histoire tragique et résiliente. En France, la langue des signes a disparu de l'espace scolaire puis de l'espace social à partir des années 1880. Elle a survécu de manière clandestine à un siècle de répression et a pu retrouver progressivement un statut social et culturel à partir des années 1975, dites période du Réveil Sourd. Les artistes sourds de l'époque ont alors investi le théâtre, foisonnant véhicule d'une langue des signes protéiforme.

Les Sourds se sont réappropriés leur langue, l'ont enseignée et diffusée, peu d'attention était alors portée à la musique. Le chansigne a ainsi émergé tardivement en France, à la fin des années 1990 pour se déployer à partir des années 2010.



A l'heure actuelle le chansigne porté par des artistes sourds et/ou entendants bilingues est reconnu comme une discipline artistique à part entière et s'impose dans le paysage culturel français puisque de plus en plus de concerts de grands artistes actuels français et internationaux sont chansignés.

Le chansigne consiste à traduire-adapter et livrer sur scène en LSF des chansons du répertoire classique ou actuel. Plus rarement pratiqué, il peut s'agir dans l'autre sens de langue de traduire adapter un chansigne créé en LSF en chanson (texte, musique, voix).

Des objectifs multiples :

Dans le cadre d'une résidence en collège, les objectifs sont multiples, pour les élèves : les sensibiliser à la langue des signes française (LSF), développer une écoute doublée d'une réception visuelle des textes, leur faire découvrir les différentes étapes de travail propres à la création d'un spectacle.

Pour les artistes : créer autour d'un projet déjà existant un nouvel axe immersif pour tous les publics, créer un nouveau spectacle plus visuel/ imagé que l'original, se retrouver autour d'un souhait commun de partage dans la création et la transmission aux publics.

La charte de l'EAC prend son sens ici, notamment son article 6 :

« l'éducation artistique et culturelle permet aux jeunes de donner du sens à leurs expériences et de mieux appréhender le monde contemporain ».

En effet, l'éducation qu'elle soit artistique, culturelle, citoyenne, écologique relève de notre responsabilité. Dans ce projet, les deux professionnelles de deux univers différents seront réunies par le souhait commun de faire découvrir aux élèves leurs pratiques, leurs domaines professionnels et les publics avec lesquels elles travaillent.

Tout ceci dans le but de leur apporter une nouvelle expérience de vie au sein de la société, de nouvelles clés de compréhension du monde dans lequel nous vivons, une créativité au service de la rencontre et du partage.

Plusieurs temps de résidence sont nécessaires à cette création :

- Premier et deuxième temps : traduction/écriture des textes français en chansigne (6 jours divisés sur 2 périodes.) Du mercredi 24 au vendredi 26 janvier 2024 et du mercredi 28 février au vendredi 1er mars 2024. *
- Troisième temps : création de la mise en scène entre le chant et le chansigne avec le regard extérieur de Bruno MOURIER, metteur en scène sourd qui accompagne Sylvie Bugarel depuis des années autour des créations artistiques en LSF (5 jours). Du lundi 1er au vendredi 5 avril 2024.
- Dernier temps pour la mise en scène avec les élèves du morceau final et restitution (3 jours) Du mercredi 1er au vendredi 3 mai 2024. Restitution le vendredi 3 mai après-midi.

*Explication : mise en signes de la poésie du texte dans un version LSF correspondante. La LSF recouvre de multiples registres allant d'une forme poétique classique à une forme très iconique. Le choix du registre poétique s'inspire de la poésie et de la musicalité du texte et de la chanson.



Pendant toutes ces périodes, les intervenantes seront en lien avec les élèves et l'équipe pédagogique, déroulement du processus : (Les dates peuvent évoluer en fonction de l'établissement.)

1er temps du mercredi 24 au vendredi 26 janvier 2024 :

- Formation de l'équipe pédagogique pour sensibiliser au mieux les collégiens. Et explication du déroulement du projet. 1h
- Intervention dans la classe choisie pour une première séance de sensibilisation du monde des sourds, 1h30 en classe entière.

2ème temps du mercredi 28 février au vendredi 1er mars 2024: *

- Ateliers rythmique et expression corporelle avec la classe, 1h par jour puis initiation chansigne lors de la dernière séance.

3ème temps du lundi 1er au vendredi 5 avril 2024 :

- Ateliers d'une heure par jour de chansigne dédiés à l'apprentissage d'une chanson du spectacle.

4ème temps du mercredi 1er au vendredi 3 mai 2024 :

- 2 heures par jour de travail avec les élèves de mise en scène avec les artistes pour la restitution finale le vendredi 3 mai.

*Explication : mise en corps rythmique et mélodique de la chanson vers la langue signée. L'expressivité corporelle du chansigne va être le vecteur de la chanson, c'est une forme de chorégraphie qui recouvre l'expression du visage, l'engagement corporel, les jeux du regard ainsi que le rythme interne des signes.

Mise en scène du chansigne et synchronisation. Il ne s'agit pas de demander à un interprète de traduire les chansons en bord de scène mais bien de partager une expérience multisensorielle immersive dont le public est friand puisqu'il perçoit simultanément le sens textuel, visuel et musical des chansons. Le chansigne est un précieux moyen de partage, une passerelle à vivre et à explorer entre cultures des Sourds et des entendants.

Axes en lien avec les 3 piliers de l'EAC :

- *“Articles 9 : l'éducation artistique et culturelle nécessite une formation des différents acteurs favorisant leurs connaissances mutuelles, l'acquisition et le partage de références communes”.* En effet, la formation sur le monde des Sourds de l'équipe pédagogique durant le premier temps de résidence est directement liée à la transmission des connaissances qui favorise la sensibilisation des élèves mais aussi celle de l'équipe.
- *“Articles 5 : l'éducation artistique et culturelle prend en compte tous les temps de vie des jeunes, dans le cadre d'un parcours cohérent impliquant leur environnement familial et amical.”* L'objectif serait de rendre la restitution accessible aux proches des élèves mais aussi aux personnes sourdes du territoire.
- *“Articles 2 : l'éducation artistique et culturelle associe la fréquentation des œuvres, la rencontre avec les artistes, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances.”* Tout le projet est créé et organisé dans cet axe là: la transmission, la découverte, ainsi que la pratique sont les points forts du projet.



Nous serions ravies de répondre à vos questions par mail ou par téléphone :

assoboutonrouge@gmail.com

Althaea Sciocca au 06 83 98 17 84